

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation :08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAVE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/185

OBJET : EAU POTABLE - PROCES VERBAUX DE TRANSFERT

M. Jérôme VIODRIN, Vice- président en charge de l'eau et l'assainissement sur le secteur géré en régie, rappelle que dans la continuité du transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2026, les projets de procès-verbaux de transfert établis ont été transmis aux communes concernées. Il précise qu'ils ont été vérifiés par le SGC qui a par ailleurs arrêté l'état de l'actif.

En application de l'article L1321-1 du CGCT, le procès-verbal a pour objet la mise à disposition par la commune à Charlieu Belmont Communauté et ce, à compter du 01/01/2026, des biens meubles et immeubles nécessaires à la compétence eau potable.

Le transfert concerne les ouvrages exécutés dans le cadre de la compétence « eau potable » précédemment exercée par la commune sur l'ensemble de son territoire (pour rappel concernant le SIADEP, le syndicat a été dissout et l'ensemble des biens et moyens a été automatiquement transféré au 1^{er} janvier 2026 sans qu'il y ait lieu d'établir un procès-verbal de transfert). Cette mise à disposition est constatée dans les conditions détaillées dans chacun des procès-verbaux (Arcinges Belleroche Belmont de la Loire Charlieu Cuinzier Ecoche Mars Le Cergne St Germain la Montagne) :

- Avec une description des biens mis à disposition
- Avec un état des contrats transférés
- Le détail des opérations d'ordre non budgétaire est inscrit dans chacun des procès-verbaux.
- Des annexes : plans réseaux et équipements, l'état de la dette, l'état de l'actif, les amortissements des immobilisations et des subventions.

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et notamment son article 1er,

Vu l'article L5211-17 du Code Général de Collectivités Territoriales, qui dispose que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Vu l'article L5214-16 (modifié par la loi NOTRe) du Code Général de Collectivités Territoriales, Vu la délibération n°2025/098 en date du 22 mai 2025 relative au transfert de la compétence eau potable au 01/01/2026 et les délibérations des communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral n°54/SPR/2025 portant modification des statuts de la communauté de communes « Charlieu-Belmont-Communauté » incluant la compétence eau potable dès le 01/01/2026,

Vu l'article L 5 211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5.

Conformément à l'article 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de la compétence eau potable entraîne de plein droit la mise à disposition de Charlieu Belmont Communauté des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert, pour l'exercice de la compétence eau potable,

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens, équipement et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence transférée par un procès-verbal précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Ayant pris connaissance des projets de procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à Charlieu Belmont Communauté par ses communes membres concernées,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve les procès-verbaux de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers, en matière d'eau potable, à Charlieu Belmont Communauté avec les communes suivantes : ARCINGES, BELLEROCHÉ, BELMONT DE LA LOIRE, CHARLIEU, CUINZIER, ECOCHE, LE CERGNE, MARS, ST GERMAIN LA MONTAGNE
- Autorise Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à Charlieu Belmont Communauté par ses communes membres, impactant le budget annexe eau potable.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIÈRE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation :08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAVE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/186

OBJET : EAU POTABLE – FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN COURS POUR LA COMMUNE DE BELMONT DE LA LOIRE

Monsieur Jean FAYOLLE, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, rappelle que le territoire communautaire est actuellement couvert par plusieurs délégations de service public (DSP) arrivant à échéance à des dates différentes.

	Début contrat	Fin initiale	Fin modifiée
Belmont de la Loire	01/01/2014	31/12/2025	18/10/2027
Charlieu	01/10/2016	18/10/2027	
Cuinzier	01/10/2012	30/09/2032	
SIADep	19/10/2015	19/10/2027	

Dans ce contexte, Charlieu Belmont Communauté souhaite la mise en place, à terme d'un contrat de DSP intercommunal unique, permettant de regrouper les différents secteurs actuellement exploités dans le cadre de contrats distincts.

Cette démarche nécessite au préalable de rapprocher les échéances contractuelles afin de disposer d'une date commune permettant de lancer une procédure de renouvellement globale dans des conditions satisfaisantes et à partir d'une année civile pleine. Ainsi, il est proposé d'arrêter toutes les DSP actuelles au 31/12/2027.

Concernant le périmètre de Belmont de la Loire : le délégataire est la société SAUR – un projet d'avenant n°2 est proposé au délégataire – il prévoit la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2027.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant de prolongation n°2 au contrat de concession du service public de l'eau potable de Belmont de la Loire 2014-2027
- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°2 avec le délégataire SAUR pour achever le contrat de Belmont jusqu'au 31/12/2027.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIERE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026

Publication : 20/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DEHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAVE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/187

OBJET : EAU POTABLE – FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN COURS POUR L'EX SIADEP

Monsieur Jean FAYOLLE, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement rappelle que le territoire communautaire est actuellement couvert par plusieurs délégations de service public (DSP) arrivant à échéance à des dates différentes.

	Début contrat	Fin initiale	Fin modifiée
Belmont de la Loire	01/01/2014	31/12/2025	18/10/2027
Charlieu	01/10/2016	18/10/2027	
Cuinzier	01/10/2012	30/09/2032	
SIADEP	19/10/2015	19/10/2027	

Dans ce contexte, Charlieu Belmont Communauté souhaite la mise en place, à terme d'un contrat de DSP intercommunal unique, permettant de regrouper les différents secteurs actuellement exploités dans le cadre de contrats distincts.

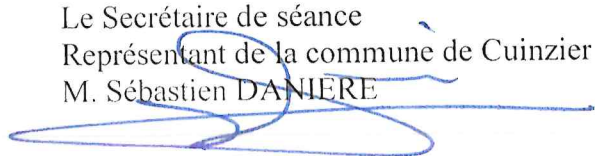
Cette démarche nécessite au préalable de rapprocher les échéances contractuelles afin de disposer d'une date commune permettant de lancer une procédure de renouvellement globale dans des conditions satisfaisantes et à partir d'une année civile pleine. Ainsi, il est proposé d'arrêter toutes les DSP actuelles au 31/12/2027.

Concernant spécifiquement le périmètre ex siadep : le délégataire est la société VEOLIA – 6 avenants avaient été préalablement validés – ces avenants antérieurs ont entraîné des recettes supplémentaires de 9,2% du montant initial du contrat de concession. L'avenant n°7 proposé constitue un avenant de prolongation qui entraîne des recettes supplémentaires de 1,7% du montant initial du contrat de concession, soit 10,9% tous avenants confondus. Toutes les clauses du contrat de concession et des avenants précédents non modifiées par les présentes demeurent intégralement applicables.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant de prolongation n°7 au contrat de concession du service public de l'eau potable de l'ex-siadep 2015-2027
- Autorise M. le Président à signer l'avenant 7 avec le délégataire VEOLIA pour prolonger le contrat de l'ex-SIADEP jusqu'au 31/12/2027.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIÈRE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026

Publication : 20/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation :08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAGE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAGE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/188

OBJET : EAU POTABLE – FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN COURS POUR LA COMMUNE DE CHARLIEU

Monsieur Jean FAYOLLE, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, rappelle que le territoire communautaire est actuellement couvert par plusieurs délégations de service public (DSP) arrivant à échéance à des dates différentes.

	Début contrat	Fin initiale	Fin modifiée
Belmont de la Loire	01/01/2014	31/12/2025	18/10/2027
Charlieu	01/10/2016	18/10/2027	
Cuinzier	01/10/2012	30/09/2032	
SIADep	19/10/2015	19/10/2027	

Dans ce contexte, Charlieu Belmont Communauté souhaite la mise en place, à terme d'un contrat de DSP intercommunal unique, permettant de regrouper les différents secteurs actuellement exploités dans le cadre de contrats distincts.

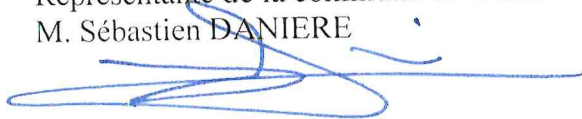
Cette démarche nécessite au préalable de rapprocher les échéances contractuelles afin de disposer d'une date commune permettant de lancer une procédure de renouvellement globale dans des conditions satisfaisantes et à partir d'une année civile pleine. Ainsi, il est proposé d'arrêter toutes les DSP actuelles au 31/12/2027.

Concernant le périmètre de Charlieu : le délégataire est la société VEOLIA – il s'agit d'un 1^{er} avenant de prolongation entraînant des recettes supplémentaires inférieures à 2% du montant initial du contrat de concession tous avenants confondus (73 jours sur 11 années et 18 jours).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant de prolongation n°1 au contrat de concession du service public de l'eau potable de Charlieu 2016-2027
- Autorise M. le Président à signer l'avenant 1 avec le délégataire VEOLIA pour prolonger le contrat de Charlieu jusqu'au 31/12/2027.

Le Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIÈRE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation :08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAGE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAGE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/189

OBJET : EAU POTABLE – FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN COURS POUR LA COMMUNE DE CUINZIER

Monsieur Jean FAYOLLE, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, rappelle que le territoire communautaire est actuellement couvert par plusieurs délégations de service public (DSP) arrivant à échéance à des dates différentes.

	Début contrat	Fin initiale	Fin modifiée
Belmont de la Loire	01/01/2014	31/12/2025	18/10/2027
Charlieu	01/10/2016	18/10/2027	
Cuinzier	01/10/2012	30/09/2032	
SIADep	19/10/2015	19/10/2027	

Dans ce contexte, Charlieu Belmont Communauté souhaite la mise en place, à terme d'un contrat de DSP intercommunal unique, permettant de regrouper les différents secteurs actuellement exploités dans le cadre de contrats distincts.

Cette démarche nécessite au préalable de rapprocher les échéances contractuelles afin de disposer d'une date commune permettant de lancer une procédure de renouvellement globale dans des conditions satisfaisantes et à partir d'une année civile pleine. Ainsi, il est proposé d'arrêter toutes les DSP actuelles au 31/12/2027.

Concernant le périmètre de Cuinzier : le délégataire est la société VEOLIA – il s'agit d'un 1er avenant de rupture anticipée au 31/12/2027. Conformément à l'Article 63.1 du contrat et à l'Annexe « Description technique de l'investissement concессиф - Usine d'Eau potable » où figure le tableau d'amortissement du bien, la collectivité sera redevable d'un montant de 140 199 € au titre de la part non amortie du bien au 31 décembre 2027.Ce montant sera versé dans les mois suivant la prise d'effet de la résiliation.

Les parties conviennent que le contrat étant déficitaire en termes de compte annuel d'exploitation, le délégataire ne devra pas d'indemnité due au titre du manque à gagner (63.1 b). Le délégataire renonce par ailleurs à ses droits de rupture anticipée du contrat tels qu'établis à l'article 63.1 du contrat d'origine et qui s'établissent à 75 627 €HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant de rupture anticipée n°1 au contrat de concession du service public de l'eau potable de Cuinzier 2012-2032
- Autorise M. le Président à signer l'avenant 1 avec le délégataire VEOLIA pour achever le contrat de Cuinzier au 31/12/2027.

Le Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIERE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026

Publication : 20/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAVE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/190

OBJET : COHESION SOCIALE – VERSEMENT SOLDE 2026 MICRO CRECHE LES P'TITS LOUPS

Mme Florence LEBLANC, Vice-présidente à la cohésion sociale, informe les conseillers communautaires que la micro-crèche les P'tits Loups située à St Denis de Cabanne a récemment sollicité la collectivité en raison d'importantes difficultés financières. Créé en 2009, cet EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) fonctionne en mode PAJE (ils règlent directement les frais de garde et bénéficient ensuite d'une prise en charge de la CAF). Compte tenu de l'urgence de la situation de trésorerie, il est proposé de verser par anticipation le solde 2026, soit 5 705,25 € (la convention passée avec la structure prévoyant initialement un versement en N+1 de ce solde). Un avenant à la convention d'objectifs et de financement est proposé en ce sens.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement 2026-2030 avec l'association gestionnaire de la micro-crèche Les P'tits loups
- Autorise M. le Président à signer cet avenant n°1
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe enfance jeunesse.

Le Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIERE

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026

Publication : 20/10/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation :08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAGE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAGE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/191

OBJET : COHESION SOCIALE – CONVENTION DISPOSITIF D'AIDE EN FAVEUR DES PROJETS COLLECTIFS DE JEUNES

Mme. Florence LEBLANC, Vice-présidente à la cohésion sociale, souligne que la Communauté de Communes, via ses services, organisent des événements visant à animer le territoire. Lors de ces événements, la collectivité peut être amenée à solliciter des jeunes accueillis dans les accueils de loisirs du territoire ou à l'accueil jeunes de la MJC de Charlieu pour animer un stand ou un atelier. L'objectif de cette sollicitation est de favoriser l'implication et la participation des jeunes dans la vie locale et de valoriser leur image tout en leur permettant de concrétiser des projets collectifs. Les associations du territoire de Charlieu-Belmont Communauté, organisatrices d'un accueil de loisirs adolescents ou d'un accueil jeune, déclaré auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) seraient éligibles au dispositif d'aide en faveur des projets collectifs de jeunes, dès lors que la communauté de communes a signé, avec elles, une convention d'objectifs et de financement 2026-2030. Cette aide serait versée uniquement à la réalisation du projet collectif et vient impérativement en déduction de la participation des familles pour un projet de loisirs dans lequel est inclus le jeune.

Un projet de convention type a été établi pour être utilisé au besoin par délégation à M. le Président. Sa durée serait au maximum de 4 ans et 2 mois, à compter du 1er novembre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2030.

Dans cette convention l'association s'engage :

- Au respect des obligations légales et réglementaires définies par le SDJES et au respect du Contrat d'Engagement Républicain ;
- A désigner un référent de l'animation concernée qui sera en lien direct avec le référent de cette même animation, pour Charlieu-Belmont Communauté ;

- A assurer l'encadrement des jeunes par un animateur de la structure qui veille au bon déroulement de l'animation et est garant du respect des règles de sécurité ;
- A prévoir le matériel nécessaire pour l'animation, sauf indication de la collectivité ;
- A remplir et transmettre à Charlieu-Belmont Communauté la fiche projet collectif de jeunes précisant l'organisation de l'animation, en amont de l'évènement (ANNEXE 1) ;
- A remplir et transmettre à Charlieu-Belmont Communauté la fiche retour projet collectif de jeunes précisant l'organisation réelle de l'animation, après l'évènement (ANNEXE 2) ;
- A tenir à disposition de Charlieu-Belmont Communauté, la feuille d'émargement ou le registre de présence réelle des jeunes ayant participé à l'animation, indiquant par ailleurs leur temps de présence individuel ;
- A déduire, aux jeunes concernés par l'animation, le montant recueilli par sa participation à l'animation, de son activité de loisirs (séjour, sortie...).

Les engagements de Charlieu Belmont Communauté :

- Solliciter l'association dans un délai suffisamment long en amont de la manifestation pour que celle-ci puisse proposer le projet à son groupe de jeunes et au plus tard 2 mois avant la manifestation
- Proposer des animations qui ne sont pas régies par le code du travail ;
- Désigner un référent de l'animation concernée qui sera en lien direct avec le référent de cette même animation, pour l'association ;
- Mettre en paiement la subvention accordée dans le cadre de cette convention, à réception de la fiche retour projet collectif de jeunes (le montant forfaitaire de l'aide en faveur des projets collectifs de jeunes est fixé à 5,00€ par heure et par jeune consacrée à l'animation).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide la convention-type dispositif d'aides en faveur des projets collectifs de jeunes,
- Délègue à M. le Président le soin de conventionner le cas échéant avec les structures éligibles
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe enfance jeunesse.

Le Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIÈRE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation :08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAVE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/192

OBJET : VERSEMENT D'UNE AVANCE AU BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Président rappelle que les budgets des services publics industriels et commerciaux (SPIC) tels que celui du service public d'assainissement non collectif sont régis par un principe d'équilibre strict. A ce titre, les dépenses du service doivent être couvertes par les recettes. Néanmoins, le Code général des collectivités territoriales autorise le versement d'une avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions budgétaires et comptables (M4 et M57),

Vu la délibération 2021-191 actant l'autonomie financière du budget annexe spanc

CONSIDÉRANT que le budget annexe « SPANC » est doté depuis le 1er janvier 2022 de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de sa trésorerie,

CONSIDERANT les difficultés rencontrées dans le déploiement de la solution de logiciel d'établissement des rapports de contrôle et de facturation du service ne permettant pas la mise en production de rôle en PES ASAP ORMC flux XML à ce jour,

Conformément à l'article R2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, des avances de trésorerie peuvent être consenties par l'intercommunalité à ses régies lorsque les besoins sont réels. Le recours à cette disposition apparaît comme favorable pour la bonne gestion financière des régies autonomes compte tenu des difficultés de trésorerie qui pourraient survenir pour procéder au mandatement :

- des dépenses obligatoires des annuités d'emprunt,
- des dépenses d'investissement liées aux projets de travaux et d'équipement,

- des variations des recettes de la régie au cours de l'exercice comptable.

Il convient d'autoriser une avance de trésorerie remboursable non budgétaire à ce budget lorsque cela s'avérera nécessaire et selon les modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : 0% ;

- Décaissements/encaissements : au fil de l'année en fonction des besoins et de la capacité de la régie à rembourser ;

- Conditions de tirages : au fur et à mesure, par certificat administratif de M. le Président, sur la base d'un état estimatif des dépenses de la régie faisant apparaître le besoin de trésorerie, sous réserve que la communauté dispose de suffisamment de fonds sur ce budget pour assurer son propre fonctionnement.

- Modalités du remboursement : dès que le provisionnel de trésorerie de la régie est suffisant pour couvrir un remboursement total ou partiel, et, en tout état de cause, le remboursement intégral de l'avance devra être effectif au plus tard dès que les recettes attendues couvriront les dépenses

Cette avance se traduit par une écriture de trésorerie qui sera faite uniquement chez le comptable

Il est proposé qu'une avance de trésorerie du budget principal puisse être versée en plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximum de 16 000 €. Cette avance de trésorerie sera remboursée par le budget annexe SPANC au budget principal au plus tard le 15 décembre 2026. Cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise le versement d'avances de trésorerie du budget principal au budget annexe SPANC dans la limite d'un montant maximum de 16 000 € remboursables intégralement avant le 15 décembre 2026
- Autorise Monsieur Le Président à effectuer lesdites demandes de versement et de remboursement d'avances de trésoreries entre budgets et toutes démarches administratives nécessaires
- Souligne que cette avance de trésorerie sera remboursée sans intérêt par le budget annexe au fur et à mesure de la reconstitution de sa trésorerie dès que les recettes attendues couvriront les dépenses (au plus tard le 15 décembre 2026).

Le Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIÈRE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAVE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/193

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PISCINE NOUVELLE

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative n°1 du budget piscine nouvelle.

FONCTIONNEMENT				
60632	Fournitures de petit équipement	-1 000,00 €		
673	titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00 €		
		- €		

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Valide la décision modificative N°1 du budget Piscine nouvelle.

Le Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIERE

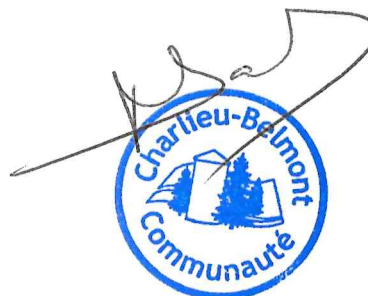
Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAVE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/194

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Alain AUBRET, Vice-président aux ressources humaines, rappelle qu'afin d'anticiper un départ à la retraite au 1^{er} trimestre 2027 au sein de l'équipe de la médiathèque, une réflexion a été menée pour consolider une organisation en intégrant le volet coordination culturelle. Ainsi un recrutement de responsable de service culture est envisagé à la fois pour le pilotage de la politique lecture publique et pour la participation à la définition et au suivi de la politique d'action culturelle de la collectivité.

Une modification partielle du tableau des effectifs doit être opérée ainsi (afin d'ouvrir ce poste aussi à des candidats de catégorie B de la filière culturelle) :

Cadres-d'emplois/-grade	TEMPS-DE-TRA- VAIL	NBRE-DE- POSTE	BUDGET
Bibliothécaire	1	1	1
.....Bibliothécaire	TC	1	1
1	1	1	1
Assistants territoriaux du patrimoine	1	1	1
- → Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 1 ^{ère} classe	TC	1	1
	TC	+1	1
1	1	1	1
- → Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 2 ^{ème} classe	TC	+1	1
	1	1	1
1	1	1	1
- → Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	TC	1	1
	TC	+1	1
1	1	1	1
Adjoints territoriaux du patrimoine	1	1	1
	TC	1	1

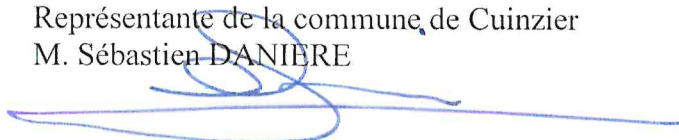
- → Adjoint-territorial-du-patrimoine, principal-de-1 ^{ère} -classe	¶	¶	
¶	TC¶	1¶	
- → Adjoint-territorial-du-patrimoine, principal-de-2 ^{ème} -classe	¶	¶	
¶	TC¶	1¶	
- → Adjoint-territorial-du-patrimoine	¶	¶	

Les postes ainsi ouverts mais non pourvus à l'issue du recrutement seront fermés lors d'une prochaine mise à jour du tableau.

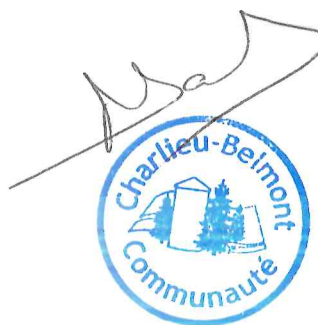
Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'évolution partielle du tableau des effectifs tel qu'il figure ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIERE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation :08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAGE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAGE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/195

OBJET : EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

M. Alain AUBRET, Vice- président en charge des ressources humaines, rappelle qu'en novembre 2018 le conseil communautaire décidait de mettre en œuvre le régime indemnitaire prévu par le décret du 20 mai 2014 avec effet au 1er janvier 2019 à enveloppe constante par rapport au régime indemnitaire précédent sauf quelques spécificités amenées à disparaître au fil du temps. Pour mémoire le RIFSEEP se compose de 2 parts :

A propos de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE)

Le principe : L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque poste est ainsi évalué en nombre de points.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,

Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,

Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Lors de l'activation de la clause de revoyure (tous les 2 ans) en 2024 une modification des critères de cotation avait été réalisée :

CRITÈRE PROFESSIONNEL 1	CRITÈRE PROFESSIONNEL 2	CRITÈRE PROFESSIONNEL 3
Encadrement	Technicité	Sujétions
INDICATEURS	INDICATEURS	INDICATEURS
Niveau hiérarchique (selon le dimensionnement du service et les contraintes du service non prises en compte par ailleurs) Encadrement direct de collaborateurs ou agents mis à disposition Spécificité encadrement : agents en insertion, gestion globale RH, bénévoles	Technicité et/ou expertise requise à l'exercice des fonctions (maîtrise de logiciel, de machines-outils, de la réglementation) + expérience professionnelle : poly-métiers, ou poly-sectoriels, arbitrage, conseils, décisions, exécution, pratique d'un outils métier. Conduite de projets : stratégique, juridique, opérationnel, technique, budgétaire, partenarial, conseil Ancienneté Niveau de diplôme requis	Risques liés au relationnel : lien à l'usager, accueil du public. Travail isolé : partiellement ou totalement Dangereux : contagion, blessures. Contraintes horaires : WE, soirées, variabilité, fréquence, horaires morcelés ou fractionnés Contraintes météorologiques : fréquence d'exposition

Quant au complément indemnitaire annuel CIA (2nde part) il est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. En 2025 la liste des situations ouvrant droit à un CIA avait été arrêtée. Cette part reste marginale.

M. AUBRET rappelle également que courant 2025 une nouvelle évolution est intervenue pour faciliter les recrutements à venir ainsi la clause d'ancienneté a été supprimée (50% à 6 mois d'ancienneté puis 100 % à un an) pour les titulaires pour bénéficier du RIFSEEP (IFSE et CIA) : Ainsi les bénéficiaires étaient les suivants à compter du 1er septembre 2025 :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (sauf emploi saisonnier et conditions d'ancienneté visées ci-dessous)

Les agents suivants ne sont pas concernés par la mise en œuvre du RIFSEEP :

- Agents contractuels de droit public recrutés pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (L332-23-2 CGFP)
- Agents contractuels de droit public recrutés pour faire face à un remplacement d'agent sur un emploi permanent (L332-13 CGFP), à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (L332-14 CGFP), et à un accroissement temporaire d'activité (L332-23-1 CGFP) dès lors qu'ils n'ont pas cumulés 3 mois d'ancienneté sur le poste.
- Agents contractuels de droit privé (CDDI, Contrats Emplois d'avenir, Parcours/Contrats Emploi Compétences, apprentis, volontaires en service civique...).

Il est proposé qu'au 1er octobre 2026 la clause d'ancienneté pour les contractuels de droit public recrutés pour faire face à un remplacement d'agent sur un emploi permanent (L332-13 CGFP), à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (L332-14 CGFP), et à un accroissement temporaire d'activité (L332-23-1 CGFP) soit supprimée.

Le reste des dispositions reste inchangé.

Le Comité Social Territorial s'est prononcé favorablement sur cette évolution le 1^{er} octobre dernier.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Valide la suppression au 1^{er} octobre 2026 de la clause d'ancienneté pour les contractuels de droit public recrutés pour faire face à un remplacement d'agent sur un emploi permanent (L332-13 CGFP), à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (L332-14 CGFP), et à un accroissement temporaire d'activité (L322-23-1 CGFP)
- Dit que la dépense sera prévue aux budgets concernés.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIERE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 15 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur VALORGE René

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Hervé, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette (arrivée à 19h09), M. VIODRIN Jérôme, M. BOICHON Olivier, Mme JOLY Michelle, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCAVE Guillaume, Mme BASSI Ophélie, M. THEVENET Jean Victor, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme DEVIS Isabelle, M. PAVET Patrice, M. SANDRI Roger (remplacé par M. BOICHON Olivier), Mme BRIENNON Geneviève, M. FONTAINE Didier, M. PONCET Paul, M. BOUSSAND David.

Pouvoirs Mme BRIENNON Geneviève à Mme JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier à M. DESCAVE Guillaume, Mme DEVIS Isabelle à M. FAYOLLE Jean, M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. BOUSSAND David à Mme DESSEIGNE Catherine.

Election d'un secrétaire de séance : M. DANIERE Sébastien (Cuinzier)

N°2026/196

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - AUTORISATION DE PERCEPTION SUBVENTION REGIONALE POUR L'AIRE DE COVOITURAGE DES 3 MOINEAUX

M. le Président rappelle que la collectivité a signé une convention de coopération en matière de mobilité avec la Région AURA, validée en conseil communautaire par délibération n°2021/083 en date du 15 avril 2021. Cette convention décrit l'ensemble des thématiques et blocs de compétence qui pourront faire l'objet d'un accompagnement par la Région en matière de mobilité. Dans le cadre de sa politique de mobilité, Charlieu Belmont Communauté a réalisé une aire de covoiturage au lieu-dit "Les Trois Moineaux" sur la commune de Vougy, sur un terrain non cadastré de son domaine public. Idéalement situé à la jonction de la RD482 et la RD17, empruntées quotidiennement pour les déplacements domicile-travail par de nombreux usagers du territoire, cet emplacement est largement propice au covoiturage. Cette aire accueille par ailleurs des ombrières photovoltaïques (travaux portés par le SIEL)

L'article VIII.1 de la convention de coopération en matière de mobilité énonce que « Les opérations éligibles concernent les places de stationnements destinées aux aires de covoiturage au profit des aires de covoiturage. La Région interviendra sous la forme d'une subvention à hauteur de 50 % maximum du coût, plafonnée à 900 € par place de stationnement matérialisée et dont l'usage au profit des usagers sera garanti dans la durée sur la base d'estimation des besoins partagés avec la Région. »

C'est dans ce contexte que Charlieu Belmont a fait une demande pour un accompagnement de la part de la Région AURA au titre de 2026 pour ce projet. La Région souhaite participer au financement de ce projet à hauteur de 22 500 € HT correspondant à 20.53 % du montant global de l'opération. Les dépenses relatives à cette opération ont été estimée à 111 500 € HT.

Vu la délibération n°2021/110 du 17 juin 2021

Vu la délibération n°2021/139 du 16 septembre 2021

Vu la délibération n°2022/28 du 10 février 2022

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à faire les démarches nécessaires pour percevoir les subventions relatives à l'opération de l'aire de covoiturage des 3 moineaux à Vougy et inscrite dans la convention de délégation de compétences pour l'organisation de mobilités actives,
- Autorise M. le Président à signer tous les documents afférents relatifs à la mise en œuvre de la mobilité
- Autorise M. le Président à percevoir la recette liée au projet d'aménagement de l'aire de covoiturage des 3 moineaux
- Dit que les dépenses et les recettes sont inscrites en investissement au budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Cuinzier
M. Sébastien DANIERE

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20261015-DELIB2026-196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

